
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
07 JUILLET 2025 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5
Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.
Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 JUIN 2025

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. *Correspondances reçues*
 - 5.2. *Correspondances reçues provenant d'instances supérieures*
 - 5.3. *Correspondance expédiée*
 - 5.4. *Projet de correspondance à expédier*
-

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Gestion des ressources humaines*
 - 6.1.1 *Modification horaire de travail de l'inspecteur municipal*
- 6.2. *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)*
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)

6.2.2 *Approbation des comptes à payer*
Accounts payables approval

6.2.3 *Liste des charges salariales*
Monthly salaries list

6.3. *Dépôt des rapports financiers*

6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 30 JUIN 2025*
Big picture of Municipality's finances as of June 30th, 2025

6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 30 JUIN 2025*
Receivable accounts list as of June 30th, 2025

6.3.3 *Liste des arrérages au 30 JUIN 2025*
List of overdue taxes accounts as of June 30th, 2025

6.3.4 *Association des membres et amis de la réserve nationale de faune du lac-Saint-François*
Dépôt de l'audit financier de l'année 2024
Filing of the financial audit for the year 2024

6.3.5 *Mandat à la firme RCGT, rapport gestion des matières résiduelles 2024-2025*

6.3.6 *Centre Médical de Huntingdon Dépôt Rapport mission examen*

6.4. *Suivis des services municipaux*

6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal*
Municipal Inspector report

6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau*
Report of the office administrative assistant

6.4.3 *Suivis de la direction générale*
General Director follow-ups

7. AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N :490-07-2025, RÈGLEMENT MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N : 485-02-2023 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCCATION DE TRANSITION AU MAIRE.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT N :490-07-2025, RÈGLEMENT MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N : 485-02-2023 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCCATION DE TRANSITION AU MAIRE.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT UNIFORMISÉ MRC 352-2025, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET/OU L'AUTORITÉ COMPÉTENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 *PAFFSR, résolution dépôt demande aide financière*
 - 10.2 *SIGNEL services inc, résolution achat radars pédagogiques*
 - 10.3 *Ali excavation, avis changement #1, chemin Beaver et Chemin neuf, résolution*
-

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 *Fin de mandat du sous-traitant, transport de bacs de la pointe Hopkins*
-

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 *Résolution dérogation mineure DM25-05-001*
 - 12.2 *Demande de retrait du mandat non obligatoire, piste cyclable MRC HSL*
-

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 *Sécurité publique*
 - 13.2 *Sécurité civile*
-

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 14.1 *Petite bibliothèque verte*
 - 14.2 *Festival du maïs, St-Anicet*
 - 14.3 *Aide communautaire comité Historique du Canton de Dundee*
-

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-07-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 JUIN 2025

2025-07-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 02 JUIN 2025 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

- *Un citoyen de la place Caza questionne le conseil sur la procédure pour former un comité de citoyens afin de se conformer au règlements sur les chemins privés, ainsi que des étapes pour se conformer au règlement.
La mairesse lui donne les coordonnées du directeur général et de l'inspecteur municipal, qui pourront le guider et l'accompagner dans cette démarche.*
- *Un citoyen du Village Français, formule son mécontentement sur le service de ramassage des bacs de déchets et du recyclage par la compagnie Robert Daoust et fils, même s'il constate une certaine amélioration.
La mairesse l'informe que le directeur général a communiqué à plusieurs reprises avec la compagnie et qu'un suivi sera assuré par les employés municipaux afin de corriger la situation.*

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondances reçues

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

5.3. Correspondance expédiée

5.4. Projet de correspondance à expédier

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines

6.1.1 Modification horaire de travail de l'inspecteur municipal

ATTENDU QUE la municipalité a à son service un inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE la charge de travail de cet inspecteur a considérablement augmentée au cours des années;

ATTENDU QU'afin de maintenir une qualité de services aux citoyens de Dundee, cet inspecteur demande l'autorisation de travailler une journée supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ :

2025-07-03

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER le Directeur Général à procéder à l'augmentation des jours travaillés par l'inspecteur municipal à deux jours par semaine.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.3 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2025-07-04

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **111 679.85\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **75 297.61 \$**
- Les charges salariales : **21 331.26 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

Portrait global de la municipalité, Liste des comptes à recevoir et Liste des arrérages au 30 JUIN 2025;

2025-07-05

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 30 JUIN 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **226 737.72 \$**
- Liste des arrérages : **82 154.25 \$ (solde) – 3 223.87 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.4 Association des membres et amis de la réserve nationale de faune du lac-Saint-François
Dépôt de l'audit financier de l'année 2024

6.3.5 Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre à Recyc-Québec des renseignements concernant la collecte, le transport et le tri des ordures et des matières recyclables pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'appuie sur ces données afin de déterminer le montant de compensation qui sera versé à la municipalité dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe doit compléter un formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclable pour les années 2024 et 2025;

IL EST PROPOSÉ :

2025-07-06

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de compléter le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour les années 2024 et 2025, à la suite de son travail de vérification.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.6 Centre Médical de Huntingdon Dépôt Rapport mission examen

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2025-07-07

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de JUIN 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2025-07-08

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois de juin 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N :490-07-2025, RÈGLEMENT MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N : 485-02-2023 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION AU MAIRE

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT N :490-07-2025, RÈGLEMENT MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N : 485-02-2023 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION AU MAIRE

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT UNIFORMISÉ MRC 352-2025, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET/OU L'AUTORITÉ COMPÉTENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

9.1 **RÈGLEMENT UNIFORMISÉ MRC 352-2025, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET/OU L'AUTORITÉ COMPÉTENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la Sureté du Québec et/ou l'autorité compétente appliquera le règlement uniformisé sur l'ensemble du territoire de la MRC

ATTENDU QUE l'adoption de ce règlement par toutes les municipalités locales assurera une harmonisation des pratiques et une meilleure efficacité dans l'application des mesures prévues ;

ATTENDU QUE ce règlement vise la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés, les animaux, les nuisances, le colportage, le stationnement, les regrattiers et prêteurs sur gage et le Parc régional linéaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et sa piste cyclable ;

ATTENDU QU'il est recommandé que chacune des municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopte le règlement MRC-352-2025 de sorte qu'il entre en vigueur partout sur son territoire le 8 septembre 2025 ;

2025-07-09

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE la municipalité du Canton de Dundee adopte le règlement uniformisé portant numéro **MRC 352-2025** pour son entrée en vigueur le 8 septembre 2025 ;

QUE copie conforme du règlement, signé par la municipalité, soit transmise au greffe de la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 PAFFSR, Radars pédagogiques

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE La municipalité du Canton de Dundee doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à **19 855.26 \$** toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de **15 884.21 \$**; Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Direction des aides aux municipalités

ATTENDU QUE La municipalité du Canton de Dundee doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ :

2025-07-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

QUE le conseil de **La municipalité du Canton de Dundee** autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que **le Directeur Général, Marc Michot** est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.2 Résolution achat de radars pédagogiques

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à l'implantation de radars pédagogiques afin de sensibiliser les automobilistes au danger des excès de vitesse ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission conforme de la compagnie Signel services Inc au montant de 19 855.26\$, toutes taxes incluses pour l'achat de quatre (4) radars pédagogiques;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme aux spécifications du programme PAFFSR, pour fins de subvention;

IL EST PROPOSÉ :

2025-07-11

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER le contrat à de la compagnie Signel services Inc au montant de 19 855.26\$, toutes taxes incluses pour l'achat de quatre (4) radars pédagogiques; sous condition de l'acceptation de la subvention dans le cadre du programme PAFFSR.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.3 Résolution avis de changement #1 chemin Beaver et Chemin neuf.

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une aide financière du programme TECQ pour les travaux d'asphaltage;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat à la firme Ali Excavation Inc., en vertu de la résolution **2025-03-07**

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires doivent être fait sur deux sections des routes Chemin Beaver et Chemin Neuf

ATTENDU QUE la recommandation de l'ingénieur André Pilon jr. soutient la conformité de la soumission

2025-07-12

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

D'ACCEPTER la soumission de Ali Excavation au montant total de 10 586.25 plus toutes taxes applicables

D'IMPUTER LE MONTANT dans le poste budgétaire du TECQ 2025-2028

Adoptée à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 *Fin de mandat de sous traitance de la collecte de bacs de la pointe Hopkins et village Français*

ATTENDU QUE la municipalité offre un service de collecte de bacs de déchet et de recyclage pour les résidents de la pointe Hopkins et du village français ;

ATTENDU QUE ce service est assuré par un consultant, soit la firme ACDC;

ATTENDU QUE la municipalité dispose maintenant des équipements appropriés pour effectuer ce travail, ainsi que des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de mettre fin à l'entente avec le sous-traitant ACDC, en date du 31 juillet 2025;

2025-07-13

Adopté à l'unanimité de vive voix

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 *Résolution dérogation mineure DM25-05-001*

Demande de dérogation mineure DM25-05-001 par 15959772 CANADA INC.

Considérant que la demande de dérogation mineure DM25-05-001 concernant le lot 4 672 751 situé sur le Chemin de la Pointe-Leblanc a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme ;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à permettre une largeur d'emprise de rue de moins de 15 mètres comme exigé à l'article 3.1.1 du Règlement de lotissement 362-025-2003 et ce, à deux différentes sections sur une partie du lot 4 672 751 ;

Considérant qu'une largeur minimale de 6 mètres est jugée nécessaire à des fins de sécurité, notamment pour permettre le passage des véhicules d'urgence selon l'article 3.2.5.6 du Code national du bâtiment ;

Considérant que le propriétaire a déposé un plan du projet de lotissement (version2) préparé par Andy Brossard, arpenteur-géomètre sous la minute 856, soit :

-Une largeur de 8,7 m sur une longueur de 53,28 m

-Une largeur de 6 m sur une longueur d'environ 45,72 m

Considérant que le but de la demande est de pouvoir agrandir les lots 4 671 467, 4 671 476 et 4 671 477 ;

Considérant que le chemin est utilisé sur une largeur de 5 mètres, et ce depuis plus de 60 ans ;

Considérant que le propriétaire pourrait également procéder par requête en prescription acquisitive afin d'obtenir un résultat similaire, en se basant sur l'occupation continue des lots 4 671 467, 4 671 476 et 4 671 477 et sur le lot 4 671 721

Considérant que l'objet de la dérogation mineure est conforme au plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application de règlement cause un préjudice sérieux au demandeur
Considérant que la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en sécurité publique ni en matière de santé publique, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général ;

Considérant que la dérogation mineure de porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la dérogation possède un caractère mineur ;

Il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM25-05-001 concernant le lot 4 672 751, soit la partie privée du Chemin de la Pointe-Leblanc, afin de

permettre une largeur de chemin minimale de 6 mètres conformément au plan (version2) de l'arpenteur-géomètre illustrant la demande.

La présente résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation.

IL EST PROPOSÉ :

2025-07-14

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

QUE la municipalité du Canton de Dundee accepte la dérogation mineure DM25-05-001 concernant le lot 4 672 751, soit la partie privée du Chemin de la Pointe-Leblanc, afin de permettre une largeur de chemin minimale de 6 mètres conformément au plan (version2) de l'arpenteur-géomètre illustrant la demande.

La présente résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation

Adoptée à l'unanimité de vive voix

12.2 RETRAIT DU MANDAT NON OBLIGATOIRE RELATIF À LA PISTE CYCLABLE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a mis en place un mandat non obligatoire concernant la gestion, l'entretien ou le développement d'une piste cyclable sur son territoire;

ATTENDU QUE la participation à ce mandat n'est pas obligatoire pour les municipalités membres de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Dundee juge que la participation à ce mandat ne correspond plus aux priorités ou aux capacités financières de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2025-07-15

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas;

D'ADOPTER :

QUE la Municipalité du Canton de Dundee demande au Conseil Régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent qu'il confirme le retrait formel de la municipalité, du mandat non obligatoire relatif à la piste cyclable mis en place par la MRC du Haut-Saint-Laurent;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour information et prise en compte dans les décisions futures relatives à ce mandat;

Adoptée à l'unanimité de vive voix

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 Petite Bibliothèque verte, demande d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee et ses citoyens bénéficient des services de la petite bibliothèque verte;

ATTENDU QUE la direction de cette dernière a fait une demande d'aide financière au montant de 883.20\$ pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Dundee soutient cet organisme depuis de nombreuses années;

IL EST PROPOSÉ :

2025-07-16

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, ainsi que la mairesse :

DE RECOMMANDER d'octroyer une aide financière à la Petite Bibliothèque verte, pour un montant de 883.20\$ tel que prévu au budget.

D'IMPUTER LE MONTANT dans le poste budgétaire 02-700-90-010

Adopté à l'unanimité de vive voix

14.2 Festival du maïs de St-Anicet, demande d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee aide le club optimiste St-Anicet afin de réaliser le Festival du maïs de St-Anicet ;

ATTENDU QUE la direction de cette dernière a fait une demande d'aide financière pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Dundee soutient cet organisme depuis de nombreuses années;

IL EST PROPOSÉ :

2025-07-17

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, ainsi que la mairesse :

DE RECOMMANDER d'octroyer une aide financière de 500.00\$ au club optimiste St-Anicet afin de réaliser le Festival du maïs de St-Anicet ;

D'IMPUTER LE MONTANT dans le poste budgétaire 02-701-90-970

Adopté à l'unanimité de vive voix

14.3 Comité historique, demande d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee a un comité historique

ATTENDU QUE le secrétaire du comité, monsieur Jean Lachance a fait une demande d'aide financière lors du dernier conseil

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Dundee soutient ce comité depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Dundee a accordé un montant de 800\$ en vertu de la résolution 2025-06-09

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Dundee a prévu à son budget 2025, un montant de 1 500\$

ATTENDU QUE la conseillère **Marie Myre** est exclus des délibérations et du vote, ayant déclaré son intérêt et quitté la salle du conseil à 21h24 et a réintégré son siège à 21h24.

IL EST PROPOSÉ :

2025-07-18

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, ainsi que la mairesse :

DE RECOMMANDER d'octroyer une aide financière complémentaire au comité historique de Dundee, pour un montant de 700\$ tel que prévu au budget.

D'IMPUTER LE MONTANT dans le poste budgétaire 02-702-10-400

Adopté à l'unanimité de vive voix

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-07-19

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 21h27

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Linda Gagnon,
Maire

Marc Michot
Directeur général